

VOILE
VOILE
VOILE



CHAR A VOILE & ENVIRONNEMENT

COMITE 62
DEPARTEMENTAL
DE CHAR
A VOILE



« Création du Parc Naturel Marin des 3 estuaires Somme Authie Canche »

**DOSSIER DE CONTRIBUTION DES CLUBS DE CHAR À VOILE
DU PAS DE CALAIS**

PRÉSENTATION – AUTODIAGNOSTIC - PROPOSITION D' ACTIONS



« La nature est notre premier terrain de jeu. La malmener, la détruire, reviendra à nous pénaliser nous-mêmes. »

Parfaitement conscients des enjeux liés à la mise en place d'une pratique sportive respectueuse de l'Environnement, les acteurs fédérés de la filière de Char à Voile du Pas-de-Calais souhaitent participer de manière **active** et **contributive** aux réflexions en cours dans le cadre de la **mission d'étude pour la création d'un Parc Naturel Marin des 3 estuaires** et, plus généralement, être des **acteurs moteurs** dans la veille, la sensibilisation et la défense du Patrimoine Maritime.

Ce document est leur première contribution. Il vise à :

- synthétiser la réflexion que les acteurs fédérés du Char à Voile en Pas-de-Calais ont souhaité mener **intra-réseau** pour **tenter d'appréhender**, avec leurs moyens, la **nature des interactions potentielles** entre « Char à Voile » et « Environnement ».
- faire l'**état des lieux des pratiques locales** des membres fédérés de la filière Char à Voile **en matière d'Environnement et proposer des actions partagées**.
- exprimer, de manière **structurée et consensuelle**, la « **Parole des acteurs** » et ainsi donner aux membres de la mission d'étude des informations permettant de parvenir à une vision et des propositions d'actions partagées.
- relayer, à l'échelon local, l'ensemble des actions menées par la **Fédération Française de Char à Voile en matière de développement durable**.
- faire connaître **les principales données économiques** qui caractérisent la **filière départementale de Char à Voile** et son impact sur le développement économique local.

SOMMAIRE

- 1 / Le cadre de la démarche volontariste menée par les acteurs fédérés de la filière Char à Voile du Pas de Calais
- 2 / L'état des lieux bibliographique et réglementaire
- 3 / L'autodiagnostic des interactions entre «Char à voile» et «Environnement» et les engagements des Clubs en faveur de l'Environnement
- 4/ Les actions de la Fédération Française de Char à Voile en matière de développement durable.
- 5/ Les propositions d'actions locales
- 6/ La filière Char à Voile du Pas-de-Calais



1 / Le cadre de la démarche volontariste menée par les acteurs fédérés de la filière Char à Voile du Pas de Calais



■ La nécessité de distinguer pratique « fédérée » et pratique « libre »

Avant d'aborder la méthode retenue et les principaux éléments de synthèse, il convient en tout premier lieu de distinguer la pratique « fédérée » de la pratique « libre ».

Dans le cadre du Char à Voile, l'appartenance à une structure organisée (club, école, fédération) n'est pas obligatoire. Les pratiquants peuvent acheter leur propre matériel et se rendre individuellement à la plage. A travers ce travail, les représentants et membres du Comité Départemental de Char à Voile du Pas de Calais souhaitent attirer l'attention sur la **nécessité de distinguer ces 2 formes de pratique** et sur la **difficulté à sensibiliser les pratiquants « libres »** aux réglementations et bonnes pratiques de **protection du milieu naturel**. Sur ce point précis, la **Fédération Française de Char à Voile** travaille actuellement à l'élaboration **d'une campagne d'affichage**, à l'entrée des sites de pratiques, pour permettre une meilleure information des spectateurs et des pilotes et interagir sur les problèmes de fréquentation et conflits d'usage possibles. Cette campagne a reçu la validation de l'Agence des Aires Marines Protégées et du Conservatoire du Littoral.

■ La réalisation d'un autodiagnostic pour identifier les interactions entre « Char à Voile » et « Environnement »

La démarche entreprise ici par les acteurs de la filière départementale à constituer **une aide à la compréhension des interactions** pouvant exister entre « Char à Voile » et « Environnement », en s'appuyant **sur un autodiagnostic** mené par les **acteurs de la filière eux-mêmes**.¹

Elle ne cherche en aucun cas à se substituer à des mesures d'impacts réels qui pourraient être réalisés par les milieux scientifiques.

C'est une démarche d'autodiagnostic qui s'est opérée en deux temps :

- 1) un état des lieux bibliographique et réglementaire pour analyser l'existant et nourrir la réflexion des membres du groupe de travail
- 2) un relevé des observations et un autodiagnostic partagé qui s'est construit et structuré en s'appuyant sur le schéma ci-après :

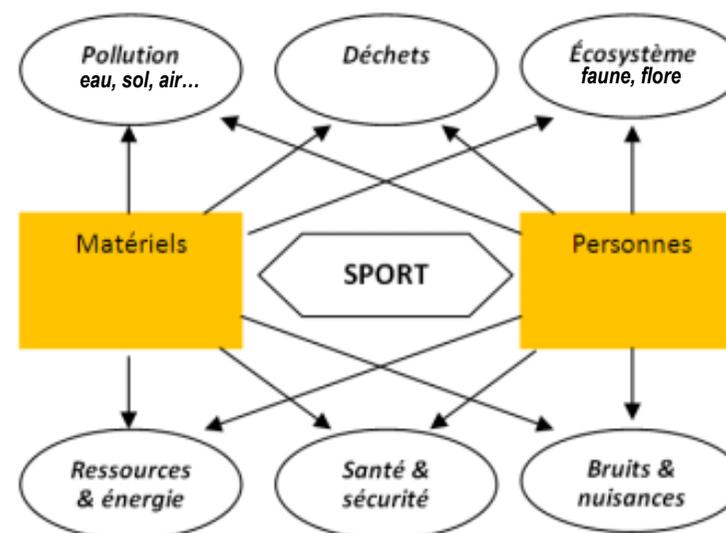


Figure 2: Impact potentiel des manifestations sportives sur l'environnement. Extrait « Manuel sur le sport et l'environnement » Commission Sport et Environnement du Comité International Olympique

PAROLES D'ACTEURS

« Notre présence permanente sur l'estran nous amène à être des observateurs privilégiés de l'évolution des milieux naturels et des partenaires potentiels des gestionnaires pour organiser une veille des espaces naturels marins »

¹ 7 clubs de char à voile du Pas de Calais ont participé à la démarche : le CVCCO de BOULOGNE SUR MER, le Club Nautique de MERLIMONT, Les Drakkars à HARDELOT, «Au gré du Vent » à CAMIERS, « Atouts Vent » au PORTEL, « Blériot Club » LE TOUQUET, « Les Islandais » à MARK EN CALAISIS.

2 / L'état des lieux bibliographique et réglementaire

■ L'absence d'études scientifiques permettant de mesurer les impacts réels du Char à Voile sur les milieux naturels

Soucieux d'identifier des éléments scientifiques relatifs à l'impact du Char à Voile sur les milieux naturels, le Comité Départemental de Char à Voile du Pas de Calais a mené un travail de recherche bibliographique et de recueil d'information sur le sujet.

Cette démarche a, dans un premier temps, permis d'identifier l'existence d'un travail de compilation bibliographique traitant des sports de nature et de leurs impacts sur l'environnement². Dans cette compilation, aucune étude ne fait toutefois référence spécifiquement aux impacts environnementaux de la pratique du Char à Voile sur l'estran. Si les impacts provoqués par certains sports sont beaucoup plus connus que d'autres faisant l'objet de nombreuses études (c'est le cas de la randonnée, l'escalade, des pratiques aériennes ou encore des sports d'eaux vives), l'état des connaissances est très différent selon les couples «pratique-écosystème». Il semble ainsi exister des lacunes pour certains sports de nature c'est notamment le cas du Char à Voile.

L'estran étant par ailleurs partagé par de nombreux usagers, il est particulièrement difficile d'apporter la preuve scientifique de l'impact d'une pratique sportive en particulier, tout comme de déterminer les seuils au-delà desquels la pratique va avoir un impact néfaste, voire irréversible sur le milieu. L'étude des pressions engendrées sur un site doit non seulement prendre en compte l'intensité de chaque activité individuellement (fréquence, durée et comportement des pratiquants), mais également l'intensité de la fréquentation du site dans son ensemble, c'est-à-dire le cumul de l'ensemble des activités sportives et de loisirs pratiquées sur le site ainsi que la présence des autres activités humaines. Le tout pouvant avoir un « impact réel » plus ou moins néfaste selon les

caractéristiques intrinsèques du site lui-même (sensibilité des habitats et des espèces présentes, conditions environnementales locales...). Ces difficultés expliquent qu'à notre connaissance, et *dans la limite de nos moyens d'investigation*, **il n'existe pas d'étude scientifique permettant d'identifier et de mesurer des impacts réels néfastes du Char à Voile sur l'estran ; pouvant justifier une fermeture partielle ou temporaire, ou encore la mise en place de conditions particulières de pratique.**

Actuellement, le CDCV du Pas de Calais poursuit son travail d'investigation par un contact auprès de la Maison de la Recherche en Environnement Naturel de Wimereux. Cette démarche permettra aussi **aux membres d'améliorer leurs connaissances sur les milieux naturels locaux.**

■ Une réglementation qui n'a pas d'emprise sur la pratique « libre »

Il n'existe pas d'arrêté spécifique réglementant actuellement la pratique du char à voile, en dehors (1) des prérogatives d'exercice attachées aux diplômes d'État et (2) des recommandations fédérales sur les conditions d'encadrement, d'accueil et de sécurité. Localement, les clubs de Char à voile sont tenus de contractualiser avec les mairies et préfecture par le biais d'un arrêté de roulage qui définit la zone de roulage, les périodes et heures de pratique, les règles de roulages.

Ces arrêtés confèrent aux Clubs une responsabilité de gestion de l'espace sans toutefois résoudre les problématiques liées à la pratique « libre » qui peut être à l'origine de certains conflits d'usage.

PAROLES D'ACTEURS

« Si les pratiquants « fédérés » sont parfaitement informés sur les zones, les périodes et heures de pratique, les règles de roulages. Il n'en va pas de même pour les pratiquants « libres ». Des efforts communs pourraient être portés, avec les municipalités et les gestionnaires pour une meilleure diffusion de l'information auprès des publics »

3 / L'autodiagnostic des interactions potentielles entre « Char à voile » et « Environnement » et les engagements des Clubs en faveur de l'Environnement



Sur la base du schéma situé en page 4, le groupe de travail réuni par le Comité Départemental de Char à Voile du Pas de Calais a recensé quelles pouvaient être les interactions négatives ou positives entre « Char à voile » et « Environnement » et à identifier pour chacune d'entre elles les pratiques et usages en cours dans les clubs visant à en réduire l'impact.

■ « Char à Voile » et « écosystème »

Les impacts induits par la pratique du Char à Voile sur les milieux naturels peuvent être classés dans deux catégories :

- Le dérangement de la faune et de l'avifaune (1)
- La dégradation des milieux et habitats (2)

1) Concernant le dérangement de la faune et de l'avifaune, la pratique du Char à Voile peut avoir pour effet de provoquer chez les oiseaux de l'estran :

- la fuite ou envol de l'animal au passage du char
- l'arrêt des activités en cours (repos, alimentation...)

Les oiseaux de l'estran peuvent en effet être effrayés par le passage d'un char, avec un dérangement plus ou moins marqué en fonction de la vitesse du char. Toutefois, certaines espèces y sont très peu sensibles et cohabitent paisiblement avec les chars. Le dérangement ressenti au passage d'un char peut même parfois être moins fort que celui constaté au passage d'un groupe de marcheurs.

L'enseignement des règles de pilotage dans les Clubs invite les pratiquants à « tirer une tangente » à l'approche d'un groupe d'oiseaux.

Les zones de roulage sont de surcroît généralement assez éloignées des zones de nidification ou d'alimentation, d'une part à cause de la qualité des sables dans les zones alimentaires peu propices au roulage, d'autre part à cause de la topographie des plages à bancs qui impose un passage le plus près de la mer possible.

Engagements relayés dans la « Charte de bonne conduite du pilote éco-responsable », le « livret du Pilote », la campagne « Le réseau s'engage » :

- Adapter notre conduite à la présence d'oiseaux : ralentir, s'écarter. « Roulons avec attention, notre passage dans un milieu naturel peut déranger des oiseaux et des mammifères »
- Éviter les zones où les animaux semblent se reposer à l'abri de tout dérangement « Écartons-nous de haltes migratoires et repérons les sites de nidification »

2) Concernant la dégradation des milieux et habitats, la pratique du Char à Voile peut provoquer :

- des sillons et un effet de tassement dans les zones de roulage
- un écrasement de coquillages et autres espèces présentes à la surface du sable
- une pression relative à l'accès au lieu de pratique

Sur ces 3 points, plusieurs éléments de précision sont à apporter.

D'une part, sur l'estran, le char à voile se pratique de préférence sur les zones sableuses dures. Or, ces zones subissent des alternances de submersion et d'émersion et sont sans cesse rebattues par la mer. Les tassements et sillons provoqués par le passage du char à voile ne sont donc que temporaires ; le temps d'une marée. Notons aussi que le char à voile est un véhicule léger à faible largeur de roues, les effets de tassement et d'écrasement et leurs effets sur les milieux sont donc à minorer.

PAROLES D'ACTEURS

« Embarcation furtive et silencieuse, le char est un moyen privilégié pour découvrir en douceur la nature. Le crédo de la fédé : «Pratiquons et roulons curieux !»

3 / L'autodiagnostic des interactions potentielles entre « Char à voile » et « Environnement » et les engagements des Clubs en faveur de l'Environnement (suite)



D'autre part, les coquillages étant la principale cause de crevaison des roues, notamment les couteaux, les zones à coquillages sont généralement connues et donc évitées des pratiquants. Les plages où se pratique le char à voile ne semblent pas présenter de problème de mortalité importante de coquillage. De même que la zone des passe-pierres de Marck est par exemple en pleine prolifération.

Enfin, l'aménagement des accès aux sites de pratique, quand il est bien pensé, permet une gestion et une canalisation des flux qui favorisent la protection de l'environnement de manière globale. Même si le comportement des pratiquants « libres » peut difficilement être maîtrisé. Les pratiquants licenciés partent systématiquement des clubs où les aménagements d'accès à la plage ont été conçus pour supporter les pressions dues au maniement d'un matériel lourd et encombrant.

Engagements véhiculés par les clubs et la FFCV :

- Respecter les zones naturelles protégées « Soyons attentif à ne pas dégrader la flore mais apprenons à la reconnaître »
- Respecter le balisage et les zones d'accès au site
- Ne pas monter sur les dunes pour entreposer du matériel ou pour observer les conditions de roulage
- Se renseigner sur les zones autorisées, celles interdites et les zones protégées

■ « Char à Voile » et « pollution »

Activité terrestre non motorisée, le Char à voile ne génère aucune pollution de l'eau et l'air. Seuls les engins servant au tractage du matériel pour les groupes scolaires ainsi que les véhicules utilisés lors de la sécurisation des compétitions sportives peuvent engendrer ponctuellement une pollution de l'air.

Dans la pratique, sur les manifestations sportives, il paraît difficile de réduire l'usage des véhicules sauf à remettre en question la sécurité des compétiteurs. De plus, dans 50% des cas, ces véhicules restent statiques. Dans le Pas de Calais, en 2009, 29 compétitions de Char à voile ont été organisées requérant un dispositif de sécurité et de balisage qui peut temporairement opérer une pression sur l'environnement. Dans ce cadre, il est à noter que la Fédération Française de Char à Voile a mis en place une charte pour l'organisation d'épreuve éco responsable qui tend à se diffuser dans le réseau.

Engagements :

- Appliquer la charte de la FFCV pour l'organisation d'« épreuve éco responsable », et, la procédure d'évaluation des incidences des manifestations sportives dans les zones Natura 2000 ou à distance, pour les manifestations concernées.

« Char à Voile » et « gestion des ressources »

L'activité Char à Voile est principalement consommatrice d'eau pure avec la contrainte de nettoyage des chars après chaque sortie. Pour limiter les gaspillages, les Clubs du Pas de Calais sont équipés de système de minuterie ou de gâchette incitant à une consommation responsable de l'eau.

Engagements :

- Limiter notre consommation d'eau notamment lors du rinçage de notre matériel

3 / L'autodiagnostic des interactions potentielles entre « Char à voile » et « Environnement » et les engagements des Clubs en faveur de l'Environnement (suite)



■ « Char à Voile » et « déchets »

Le Char à Voile n'est pas une activité génératrice de déchets par notamment l'absence de « consommables » nécessaires à sa pratique.

Par contre, la présence de pratiquants fédérés et d'une activité école sur l'estran peut avoir un réel effet positif sur la gestion des déchets présents sur les plages. Les pratiquants jouent en permanence **un rôle de veille et de nettoyage** des zones souillées par des déchets qui nuiraient à la sécurité des pilotes. Couramment les pratiquants remontent des déchets provenant des pratiquants de haute mer. Pour les Clubs écoles, l'organisation de campagnes de ramassage de déchets fait systématiquement partie de l'enseignement délivré auprès des groupes scolaires. Sur une séance de 1h00 à 2h00, les jeunes pratiquants sont invités à ramasser les déchets présents sur la plage et sont sensibilisés à l'environnement, à la connaissance et au respect des milieux naturels dans le cadre de la pratique du Char à Voile.

Engagements :

- Trier les déchets et ramener les détritiques rejetés par la mer ou laissés par des personnes indisciplinées

Ce rôle de **sensibilisation à l'environnement** est également promu par la Fédération Française de Char à Voile (FFCV) qui a intégré l'éducation à l'environnement dans le « Livret du Pilote », guide d'apprentissage de tous les pilotes qui passent en école de char. Chaque niveau de pratique est défini par le niveau d'autonomie du pilote, **y compris dans sa capacité à connaître et respecter l'environnement du site de pratique**. Une page de conseils et de principes fondamentaux pour le respect de l'environnement y est également intégrée et constitue leur charte de bonne conduite. Grâce au « Livret du Pilote » et son volet environnement, cette pratique de sensibilisation à l'environnement s'est donc généralisée dans la totalité des Clubs du Pas de Calais, avec des démarches exemplaires à relever dans le département.

Le club de Boulogne sur Mer est lui composé d'une équipe de moniteurs diplômés en Environnement. Les Clubs d'Hardelot et de Camiers, en plus d'avoir intégré dans leur enseignement des séances de sensibilisation à l'environnement et des campagnes de ramassage des déchets, participent à des actions dans le cadre des Journées Mondiale de l'Océan. Le club de Mark en Calais contribue à la valorisation de la réserve naturelle en axant son volet éducation à l'environnement sur cette dernière.

■ « Char à Voile » et « sécurité et santé »

Des conflits d'usage peuvent exister mais les efforts de dialogue menés localement avec les autres usagers de l'estran tendent à les réduire. Quand ils existent, ils sont davantage le fait des pratiquants « libres » qui méconnaissent les zones et les conditions de roulage.

Il convient aussi de noter l'effet positif de la présence des Clubs qui jouent **un rôle de veille et d'intervention** pour la sécurisation des usagers de la plage. Les avertissements voire les sauvetages de promeneurs encerclés par la marée montante sont légion. De même que les prêts de matériels de sécurité ou rappel de consignes aux autres pratiquants de la plage, tout sport confondu.

■ « Char à Voile » et « nuisances sonores »

La pratique du Char à Voile n'engendre enfin aucune nuisance sonore.

PAROLES D'ACTEURS

« Sur des plages réputées dangereuses comme celles du Littoral du Pas de Calais, les Clubs de Char à Voile opèrent aussi un rôle de bienveillance et d'information à destination des usagers de la plage, faisant parfois office de surveillants de baignade là où les dispositifs ne sont pas présents »

4 / Les actions de la Fédération Française de Char à Voile en matière de développement durable



La fédération française de char à voile et l'ensemble des clubs et écoles affiliés se sont maintenant engagés dans un vaste programme d'éco gestion des bases, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Cet engagement se traduit par :

Des outils :



- 1 Charte de bonne conduite du pilote éco responsable
- 1 Livret du pilote avec un volet « éducation à l'environnement »
- 1 Campagne d'affichage et d'information « le réseau s'engage »
- 1 Panneau d'affichage aux entrées des sites de pratiques pour veiller à la sensibilisation des pilotes et des spectateurs



Des actions engagées :

- Formation des formateurs pour l'introduction des contenus « environnementaux » dans les formations fédérales ;
- Signature de la charte de bonne conduite dans le cadre des championnats de France Jeunes ;
- La limitation du « coût carbone » par la modification du programme des compétitions et des procédures de nomination des arbitres
- Réduction des éditions papier (mise en ligne des sessions à partir de 2009) et l'édition des productions fédérales en papier recyclé (édition Char session, livret du pilote, etc...) ;
- Engagement pour l'organisation de courses éco responsables (Championnats Jeunes) ;
- Formation et information sur les dispositifs NATURA 2000 auprès des élus et des ETR.

5 / Les propositions d'actions locales



AXE 1 La sensibilisation des pratiquants en Club à l'Environnement et aux « espaces naturels locaux »

PROPOSITION D'ACTIONS

Axe1.Action1 / Mettre en place pour tous les clubs adhérents du comité départemental du Pas de Calais une formation pour les moniteurs sur l'environnement et les espaces naturels locaux (contact : Ifremer, Nausica,...)

Objectifs

- Bénéficier d'une meilleure connaissance sur la faune et la flore locales et sur les espaces naturels protégés du Littoral du Pas de Calais en vue d'améliorer la transmission des connaissances auprès des stagiaires
- Mettre en place une pédagogie et des contenus communs et adaptés à la réalité locale
- Uniformiser le discours et les méthodes des moniteurs sur le volet de l'éducation à l'environnement
- Permettre aux moniteurs non expérimentés sur ce champ de bénéficier du retour d'expériences des moniteurs formés en environnement

Axe1.Action2 / Réalisation d'un petit fascicule Environnement (ou de fiches techniques) « sur la faune et la flore de L'estran du Pas de Calais » à l'usage des formateurs des Clubs du Département

Objectifs

- Retranscrire « noir sur blanc », dans la foulée de la formation réalisée (action 1), les contenus d'information et de sensibilisation délivrés sur la faune et la flore de l'estran du Pas de Calais
- Disposer d'un support de travail pour faciliter la transmission des connaissances lors des séances d'information
- Garder la mémoire, partager les contenus dans le temps avec les futurs nouveaux moniteurs des clubs du Pas de Calais

Axe1.Action3 / Généralisation des sorties découvertes « Nature » sur l'ensemble des Clubs du Pas de Calais

Objectifs

- Uniformiser les pratiques en matière de sensibilisation à l'environnement à l'échelle du département (la formation des moniteurs du 62 –action 1- et l'édition d'un fascicule technique –action 2- devant contribuer à lever les derniers freins techniques dans les Clubs 62 où ces séances n'ont pas encore pu être mises en place)

5 / Les propositions d'actions locales (suite)

Axe1.Action4 / Officialisation et généralisation d'une journée « opération plage propre » commune à l'ensemble des Clubs de Char à Voile du Pas de Calais

Objectifs

- Mener une opération commune sur le département de sensibilisation et de communication en faveur de l'Environnement
- Donner plus de cohérence et d'ampleur aux actions actuellement menées par les Clubs du 62 en faveur de l'environnement ; actions diffuses et non relayées

AXE 2 Le repérage visuel des zones de pratique

PROPOSITION D' ACTIONS

Axe 2.Action1 / Décider d'un code de balisage des espaces de pratiques commun aux clubs du Pas de Calais (exemple : un pavillon avec un signe de reconnaissance) qui permettrait aux autres usagers de l'estran d'augmenter leur vigilance à la vue de cette balise

Objectifs

- Garantir le respect des zones de pratiques par une meilleure reconnaissance de ces zones grâce au partage d'un langage commun
- Éviter les confusions actuelles de balises, sources potentielles de conflits d'usage
- Uniformiser les pratiques des Clubs en matière de balisage

Axe 2.Action2 / Initier les usagers de l'estran à la reconnaissance de ces balises en utilisant les supports de communication Grand Public actuels (exemple : manuel « J'apprends la mer »)

Objectifs

- Mieux faire connaître les balisages
- Sensibiliser le Grand Public aux différents usages et usagers de l'estran
- Faciliter la reconnaissance des balises

Axe2.Action3 / Mener au sein du comité départemental 62 un travail de compilation collective de toutes les zones de pratiques de char à voile sur le littoral

Objectifs

- Proposer aux pratiquants une cartographie exhaustive des zones de pratique de char à voile sur le Pas-de-Calais et sensibiliser au respect de ces zones
- Faire connaître, dans un document unique, l'ensemble des conditions particulières de roulage sur l'ensemble de la zone littorale

5 / Les propositions d'actions locales (suite)

AXE 3 L'information et la sensibilisation des pratiquants en Club au « pilotage éco responsable »

PROPOSITION D'ACTIONS

Axe3.Action1 / **Enrichissement de la Charte du pilote éco responsable à partir du « Livret du Pilote » établi par la FFCV**

Objectifs

- Adapter la charte du pilote éco responsable aux réalités locales pour donner plus de force et d'ampleur au message et contenu

AXE 4 La gestion des déchets et des ressources

PROPOSITION D'ACTIONS

Axe4.Action1 / **Généraliser le système des gâchettes et ou minuterie sur l'ensemble des clubs du Pas de Calais**

Objectifs

- Préserver les ressources naturelles
- Limiter la consommation d'eau lors du rinçage du matériel
- Contribuer à une prise de conscience des quantités consommées.

6 / La filière Char à Voile du Pas-de-Calais



Activité en perpétuel développement, la pratique école du char à voile croît d'environ 20% par an depuis plusieurs années. Dans ce paysage, la ligue du Nord Pas de Calais Picardie – et le département du Pas de Calais - occupe une place prépondérante ; à la fois acteur historique de la filière et ligue majeure en nombre de licenciés et de nombre de passages (41% et 36% du total national en 2008-2009).

1^{er}

département français
de Char à Voile

30%

des licenciés de France

1^{er}

sport de loisir lié à la mer
dans le Pas de Calais

60.000

passages de pratiquants par an

Le département du **Pas de Calais** compte **17 clubs affiliés** à la Fédération Française de Char à Voile. Pour la saison 2008-2009, ils totalisaient **652 licenciés annuels** sur les 2.398 licenciés que compte la Fédération Française de Char à Voile et ont comptabilisé sur la saison près de **60.000 passages** de pratiquants.

PAROLES D'ACTEURS

« Le Char à Voile fait partie intégrante de l'identité des côtes de la Mer du Nord. Il est le Sport emblématique de la Côte d'Opale et reste depuis des années et des années un argument phare de l'attractivité touristique du Nord Pas de Calais. »

La filière Char à Voile génère environ 6.500.000€ de chiffre d'affaire à l'échelle nationale. Le département du Pas de Calais représente quant à lui près de **1.500.000 euros** de chiffre d'affaires et emploie **une cinquantaine de personnes dont 36 permanents**.

La région Nord Pas de Calais Picardie reste la région la plus importante en termes de poids économique.

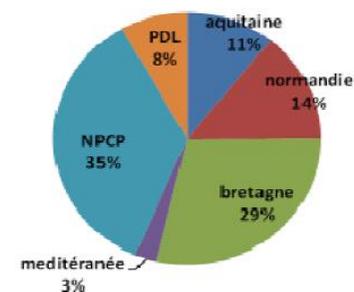
50

emplois (dont 36 permanents)

1.500.000€

de chiffre d'affaires

chiffre d'affaire du réseau



6 / La filière Char à Voile du Pas-de-Calais (suite)



L'exploitation de la base de données de la FFCV permet d'avoir une idée plus précise du **profil des pratiquants** par tranches d'âge, sexe et type de prestations.

Pratiquants occasionnels
par sexe et par tranche d'âge



Origine des publics non licenciés à l'année



Une **pratique** toute l'année

L'un des seuls **pôles** d'activité touristique pérenne en hors saison

Une **mixité sociale**

Un **sport pour tous**

Un **rayonnement** régional, national et international

VOILE
VOILE
VOILE



LE CHAR À VOILE, UNE HISTOIRE DE NATURE



Contacts

Comité Départemental de Char à Voile du Pas de Calais

Président : **Marc Tiberghien**

Tél . : 03 21 83 64 23 - marctibergh@aol.com

Fédération Française de Char à Voile - FFCV

17, rue Henri Bocquillon

75015 Paris

Tél : 01 45 58 75 75 - Fax : 01 45 58 75 85

www.ffcv.org - contact@ffcv.org